

Le Combat Social

Le numéro 25 c.

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION DE L'ALLIER DU PARTI SOCIALISTE

Le numéro 25 c.

23^e ANNÉE — N° 1168

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

DIMANCHE 14 JUIN 1936

Rédaction et administration : rue de Damiette, Montluçon. C/C postaux Clermont-Ferrand 68-15. Abonnements : Allier et départements limitrophes, 1 an, 15 fr. ; 6 moi., 8 fr. ; L'Agence Havas est chargée de recevoir la publicité locale et extra-locale

Notre Combat
Au service du Peuple

A peine le gouvernement de Front Populaire, présidé par notre camarade Léon Blum, était-il au Pouvoir, qu'il avait à user de son autorité pour assurer la victoire du vaste mouvement revendicatif qui, en peu de jours, s'est étendu à travers tout le pays.

Le Président du Conseil n'a pas balancé un seul instant ; et huit millions de travailleurs vont bénéficier bientôt d'une somme de réformes sociales dont la portée immense n'échappera à personne.

Contrôle ouvrier et contrats collectifs : deux vieilles revendications inscrites depuis toujours dans les programmes syndicaux et qui surgissent enfin de la nuit.

Désormais, le travailleur, jusqu'ici soumis à une rationalisation impitoyable, courbant l'échine sous le poids de l'arbitraire et du bon plaisir patronal, va sentir se relâcher sa chaîne et enfin relever le front.

Il prendra conscience de sa personnalité, il affirmera sa dignité d'ouvrier, et il pourra, grâce aux loisirs que lui apportera la semaine de quarante heures, s'éduquer, se préparer un rôle de tout premier ordre qu'il aura à assumer dans la nouvelle organisation sociale qui s'amorce.

Déjà, partout, des milliers d'adhésions affluent aux syndicats. Quelques semaines suffiront à effacer la tâche blanche de quinze années perdues en discords stériles.

Tant mieux ! La forêt des hommes a repris sa marche vers le soleil levant de la justice sociale : plus rien ne saurait l'arrêter.

Nous sommes, nous, socialistes, particulièrement fiers de la tâche accomplie par le gouvernement animé de nos hommes et de nos idées.

Sans fanfaronnade, sans déclaration bruyante, au service du peuple exclusivement, l'entrepreneur de réaliser, point à point, le programme de réformes voulues par le pays.

Il réussira, qu'on en soit certain !

La majorité massive dont il est l'émanation le garantit contre les risques de toutes défaillances qui seraient impitoyablement dénoncés.

Et plus encore, la sympathie qui monte des masses populaires est le sûr garant qu'un grand œuvre, fécond et utile va s'élever.

G. R.

MAJORITE MASSIVE POUR LE GOUVERNEMENT DE FRONT POPULAIRE

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Le Gouvernement se présente devant vous au lendemain d'élections générales où la sentence du suffrage universel, notre juge et notre maître à tous, s'est traduite avec plus de puissance et de clarté qu'à aucun moment de l'histoire républicaine.

La volonté du peuple français

Le peuple français a manifesté sa décision inébranlable de préserver contre toutes les tentatives de la violence ou de la ruse les libertés démocratiques qui ont été son œuvre et qui demeurent son bien.

Il a affirmé sa résolution de rechercher dans des voies nouvelles les remèdes de la crise qui l'accable, le soulagement de souffrances et d'angoisses que leur durée rend sans cesse plus cruelles, le retour à une vie active, saine et confiante.

Enfin, il a proclamé la volonté de paix qui l'anime tout entier.

La tâche du Gouvernement

La tâche du Gouvernement qui se présente devant vous se trouve donc définie dès la première heure de son existence.

La tâche du Gouvernement

Il n'a pas à chercher sa majorité, ou à appeler à lui une majorité. Sa majorité est faite. Sa majorité est celle que le pays a voulue. Il est l'expression de cette majorité rassemblée sous le signe du FRONT POPULAIRE. Il possède d'avance sa confiance, et l'unique problème qui se pose pour lui sera de la mériter et de la conserver.

Il n'a pas à formuler son programme. Son programme est le programme commun souscrit par tous les partis qui composent la majorité, et l'unique problème qui se pose pour lui sera de le résoudre en actes.

Ces actes se succéderont à une cadence rapide, car c'est de la convergence de leurs effets que le Gouvernement attend le changement moral et matériel réclamé par le pays.

Les projets de loi déposés cette semaine

Dès le début de cette semaine, nous déposerons sur le bureau de la Chambre un ensemble de projets de loi dont nous demanderons aux deux Assemblées d'assurer le vote avant leur séparation.

Ces projets de loi concernent :

- l'amnistie,
- la semaine de quarante heures,
- les contrats collectifs,
- les congés payés,
- un plan de GRANDS TRAVAUX, c'est-à-dire d'outillage économique, d'équipement sanitaire, scientifique, sportif et touristique,
- la nationalisation de la fabrication des armes de guerre,
- l'Office du blé qui servira d'exemple pour la revalorisation des autres denrées agricoles comme le vin, la viande et le lait,
- la prolongation de la scolarité,
- une réforme du statut de la Banque de France garantissant dans sa gestion la prépondérance des intérêts nationaux,
- une première révision des décrets-lois en faveur des catégories les plus sévèrement atteintes des agents des services publics et des services concédés, ainsi que des anciens combattants.

Une seconde série de projets

Sitôt ces mesures votées, nous présenterons au Parlement une seconde série de projets visant notamment le fonds national de chômage, l'assurance contre les calamités agricoles, l'aménagement des dettes agricoles, un régime de retraites garantissant contre la misère les vieux travailleurs des villes et des campagnes.

La réforme fiscale

A bref délai, nous vous saisissons ensuite d'un large système de simplification et de détaxe fiscale, soulageant la production et le commerce, ne demandant de nouvelles ressources qu'à la contribution de la richesse acquise, à la répression de la fraude, et surtout à la reprise de l'activité générale.

Nous gouvernerons en républicains

Tandis que nous nous efforcerons ainsi, en pleine collaboration avec vous, de ranimer l'économie française, de résorber le chômage, d'accroître la masse des revenus consommables, de fournir un peu de bien-être et de sécurité à tous ceux qui créent, par leur travail, la véritable richesse, nous aurons à gouverner le pays. Nous gouvernerons en républicains. Nous assurerons l'ordre républicain. Nous appliquerons avec une tranquille fermeté les lois de défense républicaine. Nous montrerons que nous entendons animer toutes les administrations et tous les services publics de l'esprit républicain. Si les institutions démocratiques étaient attaquées, nous en assurerions le respect inviolable avec une vigueur proportionnée aux menaces ou aux résistances.

Un premier bilan de la situation économique et financière

Le Gouvernement ne se méprend ni sur la nature ni sur la gravité des difficultés qui l'attendent. Pas plus qu'il ne se les dissimule à lui-même, il n'entend les dissimuler au pays. Avant peu de jours, il dressera publiquement un premier bilan de la situation économique et financière tel qu'on peut l'établir à partir de la production nationale. Il sait qu'à un pays comme la France, mûri par un long usage de la liberté politique, on peut parler sans crainte le langage de la vérité et que la franchise des gouvernants rassure — bien loin de l'altérer — la confiance nécessaire de la nation en elle-même. Quant à nous, l'immensité de la tâche qui nous incombe, bien loin de nous décourager, ne fait qu'accroître notre ardeur.

Le pays veut la paix dans le respect de la loi internationale et des contrats internationaux

C'est dans le même esprit et avec la même résolution que nous entreprendrons la conduite des affaires internationales. La volonté du pays est évidente. Il veut la paix. Il la veut unanimement. Il la veut indivisible avec toutes les nations du monde. Il identifie la paix avec le respect de la loi internationale et des contrats internationaux, avec la fidélité aux engagements pris et aux paroles données. Il souhaite ardemment que l'organisation de la sécurité collective permette d'arrêter la concurrence effrénée d'armements où l'Europe se trouve entraînée tout entière et conduise au contraire à son corollaire logique, c'est-à-dire à l'entente internationale pour la publicité, la réduction progressive et le contrôle effectif des armements nationaux. Le Gouvernement aura pour ligne de conduite cette volonté unanime qui n'est nullement un signe d'abandon ni une marque de faiblesse. La volonté de paix d'une nation comme la France, quand elle est sûre d'elle-même, quand elle s'appuie sur la morale et sur l'honneur, sur la fidélité à ses amitiés éprouvées, sur la sincérité profonde de l'appel qu'elle adresse à tous les peuples, peut être proclamée avec éclat et avec fierté.

La double confiance du Parlement et du Pays

Tel est notre programme d'action. Pour l'accomplir, nous ne revendiquons pas d'autre autorité que celle qui est pleinement compatible avec les principes de la démocratie. Mais nous avons besoin de posséder pleinement celle-ci. Ce qui crée l'autorité dans une démocratie, c'est la rapidité et l'énergie d'une action méthodiquement concertée, c'est la conformité de cette action avec les décisions du suffrage universel, c'est la fidélité aux engagements publics pris vis-à-vis du corps électoral, c'est la ferme détermination de mettre un terme à toutes les formes de la corruption. Ce qui la légitime, c'est la double confiance du Parlement et du Pays.

(Lire la suite en 2^e page.)



RIVIÈRE, Ministre des Pensions

GOUVERNEMENT d'un long effort

JAMAIS, depuis la guerre, les socialistes de France n'ont assisté à un événement politique aussi important que celui auquel nous assistons aujourd'hui : l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement dans lequel les socialistes ont, suivant une formule de nos Congrès, la direction, l'autorité, la majorité.

Tous, en effet, nous savons bien que cet événement n'est pas fortuit, et qu'il est le résultat naturel, non pas seulement des circonstances historiques actuelles, mais encore de l'action que notre Parti a cessé de mener depuis de longues et longues années.

Rappelons nous un peu comment les choses se sont passées. Chaque fois que les Gouvernements qui se sont succédés depuis la guerre, et plus particulièrement depuis l'entrée de notre pays dans la crise, ont proposé un palliatif à l'un quelconque des maux dont souffrait le Peuple et la nation, nous avons pu, neuf fois sur dix, annoncer que ce serait sans effet. On peut dire que nous ne nous sommes jamais trompés dans nos pronostics.

Les quelques fois où les initiatives gouvernementales ont été tant soit peu heureuses, c'est quand, après bien des hésitations et des résistances, elles avaient tenu quelque compte de nos propositions à nous.

Il faut bien dire, en effet, que nous ne nous bornions pas à critiquer et à combattre. Sur toutes les questions, nous avions nos solutions, nos méthodes, nos remèdes. On n'en tenait pas compte. On tâchait de les défigurer ou de les cacher. Mais il était impossible d'empêcher que l'opinion publique les connût au moins dans leurs grandes lignes. Notre propagande écrite et orale, nos journaux, nos brochures, nos réunions, leur donnaient tout de même quelque publicité.

Aussi, peu à peu, se sont enracinées, dans le grand public, quelques idées très simples et très saines.

Celle, d'abord, que les socialistes avaient vu clair en annonçant l'inefficacité des mesures gouvernementales.

Celle, ensuite, que leurs propositions, dans la faible mesure où on en avait tenu compte, avaient abouti à quelque chose.

Celle, enfin, que le plus raisonnable et le meilleur serait d'abandonner complètement les errements anciens et d'embrasser délibérément dans la voie que les socialistes avaient indiquée.

Or, cette voie est précisément celle que le Rassemblement Populaire a fait sien. Qu'on m'entende bien : je ne prétends pas que le programme du Front Populaire soit le programme socialiste. Rien ne serait aussi périlleux que de le croire — mais seulement que les mesures contenues dans ce programme sont dans la direction de la politique de combat et de réformes que notre Parti a essayé, depuis la guerre, de faire adopter par le Parlement.

Quoi d'étonnant, dès lors, et que le Front Populaire ait triomphé, et que le Parti Socialiste ait été placé à la pointe de cette victoire et que, par conséquent, il ait reçu la charge de former et de diriger le gouvernement d'aujourd'hui ?

Il n'est pas besoin de croire à une justice immanente pour constater avec satisfaction que nos longs efforts ont fini par l'emporter, et qu'il nous faut trouver leur couronnement, non pas, certes, dans la participation de nos députés à un gouvernement voulu par le suffrage universel, mais dans les profits que le monde du travail tout entier pourra en tirer.

Le Parti Socialiste, pour l'instant, ne se souhaite pas de plus belle récompense.

J.-B. SEVERAC.

VICTOIRE SUR LA MISÈRE

La C. G. T. et la Confédération Patronale ont signé un accord en présence du Président du Conseil

Les premiers projets sont déposés :

40 heures,

Congés payés,

Contrats collectifs,

Revision des décrets-lois.

LE MOUVEMENT REVENDICATIF DANS LE DÉPARTEMENT

Dans la nuit de dimanche à lundi, les représentants de la C. G. T. ainsi que ceux de la Confédération patronale qui s'étaient rendus à l'hôtel Matignon, sur l'invitation de Léon Blum signaient un accord national dont on trouvera les termes d'autre part.

La haute portée sociale de ce document crée une brèche très accentuée dans les privilèges et l'égoïsme capitalistes, et contient des réformes essentielles depuis longtemps réclamées par les travailleurs.

Les dispositions de ce texte devant avoir force de loi, notre camarade Léon Blum est monté à la tribune mardi après-midi pour déposer les projets tant attendus.

Une commission spéciale, comprenant douze députés de l'opposition et vingt et un de la majorité, a procédé aussitôt à l'examen des projets dont la discussion s'est entamée jeudi.

L'économie des projets du gouvernement

Conformément aux engagements pris par le président du Conseil dans son discours radiodiffusé du 5 juin et aux termes de l'accord intervenu sous son arbitrage le 7 juin, entre les organisa-

tiens nationales patronales et ouvrières,

les négociations antérieures entre syndicats ou fédérations patronales et ouvrières.

A côté de ces trois textes impatientement attendus par la classe ouvrière, le gouvernement en a déposé deux autres, relatifs aux anciens combattants et aux fonctionnaires.

L'un exonère de l'impôt les pensions des anciens combattants et des anciens décrets-lois, en attendant la création, avant la fin de l'année, de la Caisse des Pensions.

L'autre texte abroge les décrets-lois relatifs à l'augmentation des délais d'avancement, la suppression de la deuxième indemnité de résidence ou de logement.

Il permet au gouvernement de relever par décret délibéré en Conseil des ministres le minimum des traitements, salaires ou retraites des agents des services publics (Etat, départements, communes) ou concédés qui étaient jusqu'à ce jour exemptés du prélèvement et d'établir une échelle progressive au-dessus du niveau minimum.

Ces mesures tiennent équitablement compte du relèvement du coût de la vie depuis la promulgation des décrets-lois.

L'accroissement de la capacité d'achat en résultant exercera d'ailleurs une répercussion favorable sur les rentrées budgétaires.

Le même projet permet de mettre fin au cumul de retraites ou de fonctions contraire à la bonne gestion de l'Etat. Ce premier ensemble de mesures en faveur des travailleurs sera à très bref délai suivi d'un deuxième.

Un Conseil de cabinet s'est réuni jeudi en vue d'examiner un nombre équivalent de projets relatifs à la reprise de la vie économique et à la lutte contre le chômage qui seront déposés vers la fin de la semaine comme l'a annoncé le président du Conseil.

L'ÉPURATION

M. Guichard, directeur de la police municipale de Paris, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Guichard est l'homme dont l'appoint opportun permit qu'il s'absentât de faire son devoir contre les factieux le 6 février.

Il a été de toutes les répressions contre les manifestations ouvrières et le complexe de toutes les agitations fascistes.

Son patron, Chiappe, avait pris un arrêté le nommant directeur de la défense passive, avec son plein traitement et un logement à la Préfecture, même après sa mise à la retraite. Cette décision vient d'être annulée.

Ainsi, M. Guichard n'a plus aucune fonction officielle. Et d'un.

M. Tannery, gouverneur de la Banque de France a été également remplacé par un fonctionnaire républicain, M. Labeyrie, procureur général à la Cour des Comptes, et qui a refusé de percevoir le traitement attaché à sa nouvelle charge.

Le Gouvernement agit. Tant mieux !



SAÏENGRO, Ministre de l'Intérieur

Un troisième texte élargit les conditions d'application des conventions collectives du travail. Non seulement les conventions constituent la loi des parties, si celles-ci aboutissent à un accord, mais encore la puissance publique se réserve le droit, d'une part, de rapprocher les parties, si l'une d'elles s'y refuse et d'autre part, d'étendre les conventions collectives déjà signées à des entreprises n'ayant pas participé aux

LE GOUVERNEMENT DEVANT LA CHAMBRE

Notre camarade Léon Blum a procédé samedi à la lecture de la déclaration ministérielle qui réunit le rare mérite d'être courte et concise.

Elle fixe, en quelques phrases, l'œuvre de réalisation que le Parlement devra mener à bien avant de se séparer. Elle proclame expressément que le Front populaire saura gouverner pour le bien public tout en restant étroitement fidèle aux engagements pris devant le corps électoral.

Aussi, est-ce d'un élan enthousiaste que la majorité se dressa toute entière lorsque Léon Blum quitta la tribune et qu'elle s'associa, par une longue acclamation, au solennel langage qui venait d'être tenu au nom du gouvernement.

Selon le rite habituel, un débat politique s'engage aussitôt avec les interpellateurs. Et tout de suite l'opposition passa à l'attaque en déléguant à la tribune ses meilleurs « débatteurs ».

M. Fernand Laurent, qui ne manque certes point de talent comme « maître démagogue » s'en donna à cœur-joie, s'élevant avec véhémence contre le mouvement gréviste, regrettant que les patrons se soient montrés trop conciliants et invitant le gouvernement à faire respecter dans les usines le principe de la propriété privée.

Ce langage, s'il ne provoque guère de réaction sur les bancs de la majorité, résolue à rester calme, fut vivement applaudi par la droite. Mais celle-ci manifesta ensuite une certaine réserve à l'égard de M. Paul Reynaud, qui reste suspect de « non-conformisme » aux yeux des « marins ». L'ancien ministre tient à pratiquer une opposition loyale et ne veut pas condamner en bloc tout le programme du Front populaire. Mais son discours, d'une forme parfaite, et que l'assemblée écouta avec attention, n'apportait qu'une rééditation à peine revue et corrigée, des exposés d'ordre « dévaluationniste » qu'il avait déjà présentée à la tribune maintes fois dans la précédente législature.

Le seul gros incident de la journée allait être provoqué ensuite par un élu Croix-de-Feu, M. Xavier Vallat, spécialiste réputé en cette matière. Le tumulte se déclencha dès que l'orateur de la droite proclama son étonnement de voir « ce pays gallo-romain gouverné par un Juif ».

La réaction de la Chambre fut des plus vives et M. Herriot dut sévir contre M. Xavier Vallat, par un rappel à l'ordre d'ailleurs visiblement recherché par l'orateur, dûment qualifié de « naufrageur de la France ».

Les députés de la majorité eurent encore la patience d'écouter dans le calme les discours de MM. Dommenge et Trémintin, puis l'intéret trouva un aliment nouveau avec M. Louis Marin.

(Lire la suite en 2^e page.)